



AVIS AUX CERCLES 2022 / N°40

DH/EL, Bruxelles, le 14 décembre 2022

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. **Calendrier été 2023 – encodage dans l'Extranet 15/12/22 – 16/01/2023**
- 1.2. **Soutien de la Communauté française – crise énergétique**
- 1.3. **Subside aux clubs LBFA – formation entraîneur – Dernier délai**

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1. Calendrier été 2023 – encodage dans l'Extranet 15/12/22 – 16/01/2023

Les clubs sont invités à encoder leurs demandes d'organisation 2023 via l' **EXTRANET LBFA FEDINSIDE**.

Merci de respecter le planning suivant :

- Les clubs encodent leurs demandes d'organisation **du 15/12/2022 au 16/01/2023**.

La LBFA se charge d'encoder les championnats LBFA, LRBA ainsi que les intercircles.

Important :

- **Encoder les coordonnées de contact du directeur et secrétaire de réunion (pour rappel, le directeur de réunion doit être en possession d'un diplôme d'officiel !)**
- **Homologation WA : obligation de cocher la case oui/non** si vous désirez – ou pas – que les performances réalisées lors de votre organisation soient homologuées par World Athletics.

A ce sujet, nous vous invitons à **relire attentivement l'avis aux cercles 2022/34** et vous joignons ci-après deux informations importantes :

-concerne les modifications et ajouts d'épreuves :

*« Nous attirons l'attention des cercles sur les éventuelles modifications/ajouts au programme de leurs meetings. Si des modifications nationales seront toujours possibles, les modifications/ajouts au programme des meetings **ne pourront être pris en compte par WA et les résultats des épreuves ajoutées ne pourront être homologués dans le système international.** »*

-concerne la demande de reconnaissance :

Outre le fait de « cocher » la case adéquate, si votre cercle désire que la compétition soit reconnue par World Athletics, il faudra rentrer **avant le 20/1/2023 au plus tard**, la demande de reconnaissance signée dont vous trouverez le texte en annexe.

- Discussion et validation du calendrier provincial au sein des comités provinciaux. Les comités provinciaux transmettent, **avant le 31/01/2023**, au secrétariat de la LBFA les corrections à effectuer.

Pour tout renseignement complémentaire ou difficulté, vous pouvez contacter Gaël Collin ou Evelyne Larose.

1.2. Soutien de la Communauté française – crise énergétique

Le Gouvernement de la Communauté française a dégagé des moyens pour venir en aide dans le cadre de la crise énergétique aux cercles sportifs affiliés à une fédération/association sportive reconnue par la FWB, dans et sous les conditions qui sont définies dans les documents joints en annexe.

1.3. Subside aux clubs LBFA – formation entraîneur – Dernier délai

Lundi 19/12/2022 à 13h00, **dernier délai** pour la rentrée des justificatifs pour le subside aux clubs « formation des entraîneurs 2022 » - voir avis aux cercles 2022/11.